

PREMIERE PARTIE

GÉOGRAPHIE

Sur la piste des Emigrants Bretons en Amérique

IV - SUR LA PISTE DES 25.000 BRETONS DES ETATS-UNIS

Quelques sondages dans le Morbihan, terre des émigrants.

Une enquête récente nous a permis de préciser l'importance de l'émigration dans les principaux centres du Morbihan (1). Alors que dans le Finistère, les premiers départs pour les Etats-Unis ne commencèrent qu'après 1850 (voir **Penn ar Bed** de mai-juin 1953), dès 1838, nous trouvons des Morbihannais installés au Nouveau Monde.

Nous avons pu établir une liste de 62 départs, s'échelonnant entre 1838 et 1903. Son examen montre que bien avant les autres départements bretons, le Morbihan a fourni un grand nombre d'émigrants aux Etats-Unis. En effet, les matelots de la Compagnie des Indes, au XVIII^e siècle, étaient presque tous du diocèse de Vannes, et les officiers Lorientais ou Port-Louisien. Lorient, capitale du négoce colonial, offrait alors de grandes facilités aux émigrants. Par ailleurs, la pauvreté du sol, la crise alimentaire qui marqua la période 1847-1855 et la disparition des industries artisanales furent des facteurs déterminants de cet exode des Morbihannais.

On voit apparaître nettement trois directions de l'émigration : vers la Louisiane et la Nouvelle Orléans, vers la région industrielle de New-York et, aux environs de 1850, vers la Californie (Ruée vers l'Or).

Les émigrants du début étaient sensiblement plus âgés que ceux d'aujourd'hui : nombreux étaient ceux qui dépassaient 30 ans et quelques-uns atteignaient 45, 50 et même 63 ans. Les cultivateurs ne représentaient qu'une petite minorité. Le départ de l'un d'eux, Joseph Calvez, de Langonnet, pour New-York en 1882, est à rapprocher de celui du pionnier Nicolas Le Grand, de Roudouallec, en 1885 : pionnier dont nous avons raconté les débuts aux Etats-Unis.

A partir de 1902-1903, on note aussi le départ de plusieurs prêtres, dont deux de Guern. Sans avoir pu approfondir la question, nous supposons que ces prêtres ne furent pas étrangers aux départs massifs des colons de Guern, Melrand et Bieuzy vers le Canada en 1904 : à moins qu'il ne soit en même temps l'indice que le courant avait déjà pris une certaine force (2). Nous en reparlerons à propos du Canada.

Il serait intéressant de savoir ce que sont devenus ces premiers pionniers morbihannais aux Etats-Unis (3).

(1) Nous espérons tirer au clair les débuts de l'émigration dans l'arrondissement de Pontivy, terre des « Américains » par excellence. Malheureusement, tout comme à Châteaulin, le registre des passeports de la Sous-Préfecture intéressant la période 1880-1930 demeure introuvable et le vieux registre des Archives départementales ne porte aucune trace des départs massifs qui eurent lieu à Gourlin, Langonnet, Roudouallec, Le Saint et Guisriff à la fin du XIX^e siècle.

(2) Cf. M. Gautier : *La Bretagne centrale* (Thèse).

(3) Ce travail pourrait faire l'objet d'un ou plusieurs mémoires d'Elèves-Maitres de 4^e année.

L'arrondissement de Pontivy, important foyer d'émigration.

Voici les chiffres de l'émigration vers les Etats-Unis dans l'arrondissement de Pontivy, du 1^{re} juin 1946 au 9 septembre 1953 :

	1946	1947	1948	1949	1950	1951	1952	1953	Total
Total	13	32	42	74	64	85	85	70	465
Gourin	9	19	24	26	38	53	42	32	243
Roudouallec ...	1	3	8	31	12	10	16	8	89
Langonnet		2	2	9	11	13	14	11	62
Le Saint		3	4	4	3	3	4	12	33
Guiscriff		1	3	2		1	1	1	9
Le Faouët				1		1	4	2	8
Le Croisty				1		2	1	1	5
Pontivy		1				2		1	4
Prizac	2	2							4
Berné		1					2		3
Saint-Tugdual..			1				1		2
Pluméliau	1								1
Plouray							1		1
Lanvéneën ...							1		1

A elle seule, la commune de Gourin (6.391 habitants) fournit plus de la moitié des émigrants du Morbihan pour les U.S.A. : 243 sur 465. En 8 ans, cela représente 3,8 % de sa population. A Roudouallec, qui compte 89 départs pour 1.390 habitants, la proportion atteint 6,4 %. De l'avis de tous les anciens Bretons de New-York, le canton de Gourin se classe parmi les principaux foyers d'émigration aux Etats-Unis. C'est ce qui explique la présence surprenante de deux agences de la Compagnie Générale Transatlantique en plein cœur de la Cornouaille des Monts, à Gourin et à Roudouallec. Jusqu'à ces dernières années, une autre fonctionnait à Langonnet.

Quelques chiffres pour la Basse-Bretagne (1948-1953).

Nous donnons ci-dessous un tableau comparatif pour 5 arrondissements de Basse-Bretagne : Pontivy et Vannes (Morbihan), Châteaulin, Quimper et Quimperlé (Finistère), Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord) (1).

Pontivy	420	Châteaulin	155	Quimper	101
Gourin	215	Châteauneuf-du-F.	20	Scaër	17
Roudouallec	85	Leuhan	18	Quimper	13
Langonnet	60	Saint-Goazec	17	Ergué-Armel	8
Le Saint	30	Châteaulin	15	Quimperlé	6
Guiscriff	8	Plouguer	14	Rosporden	6
Le Faouët	8	Coray	13	Bannalec	6
Le Croisty	5	Lennon	10	Moëlan	6
Pontivy	3	Trégourez	9	Douarnenez	5
Berné	2	Spézet	10	Concarneau	4
Saint-Tugdual	2	Crozon	8	Fouesnant	4
		Pleyben	4	Pont-Aven	3
		Laz	3	Névez	2
		Landeau	3	Kernével	2
		Motreff	2	Tourch	2
				Combrit	2
				Pont-Croix	2

(1) Avec toutefois un écart de quelques mois en 1953, selon la date de nos recherches dans les préfectures et sous-préfectures. (Début mai à Châteaulin ; le 9 septembre à Vannes et à Pontivy ; le 5 décembre à Quimper, et le 30 décembre à Saint-Brieuc.)

Tout le monde s'accorde à dire qu'il est très difficile de chiffrer, même approximativement, le nombre de Bretons émigrés aux Etats-Unis. C'est qu'aucun visa de sortie n'est exigé des Français pour quitter le territoire national. D'autre part, nombre de nos compatriotes ne sont pas immatriculés dans les registres des consulats de France aux E.-U., soit par négligence, soit par abstention délibérée (insoumis), soit par ignorance de la loi du 19 octobre 1945 portant code de la nationalité française.

Saint-Brieuc	66	Vannes	45
Saint-Brieuc	36	Vannes	15
S ^t -Quay-Portrieux	3	Coëtquidan	4
Plouézec	3	Arradon	3
Noyal	2	Ile d'Arz	2
Saint-Carreuc	2	Malestroît	2
Plouha	2	Sarzeau	2
Ploubazlanec	2	Locqueltas	2
Châtelaudren	2	Le Bono	1
Kéridy	2	Locmaria	1
Paimpol	2	Arzon	1
Trégueux	1	S ^t -Pierre-Quiberon	1
Pordic	1	Ile aux Moines	1
Etables-sur-Mer	1	Carnac	1
Bréhat	1	Saint-Avé	1
Lanloup	1	Berrie	1
Erquy	1		

Dans ce tableau, nous avons négligé une foule de communes ne comptant qu'un ou deux départs. Mais les chiffres 420 — 155 — 101 — 66 — 45 représentent l'émigration totale de chaque arrondissement pour la période 1948-1953.

Ce qui frappe, en dehors des deux blocs massifs formés par les cantons de Gourin (Morbihan) et de Châteauneuf-du-Faou (Finistère), c'est le **caractère sporadique** de l'émigration aux Etats-Unis. Longtemps limité aux terres pauvres des Montagnes Noires, le mouvement s'étend progressivement vers la côte. C'est aussi net sur le versant atlantique que du côté de la baie de Saint-Brieuc.

Pour les 5 arrondissements considérés, l'émigration moyenne annuelle est de 114. On peut donc estimer approximativement à 250-300 la moyenne annuelle pour l'ensemble de la Bretagne, ce qui donnerait un total de 20 à 25.000 émigrants (nés en Bretagne) pour la période de 1880 à 1953 (compte non tenu des Bretons ayant émigré du Havre, de Paris, etc... ni des Bretons qui entrent aux E.-U. après un séjour de quelques années au Canada).

Notre estimation se trouve confirmée par les chiffres suivants, extraits d'une étude démographique du Service National des Statistiques.

Français nés en France, recensés à l'étranger en 1911 et en 1931.

Pays	1911	1931	Pays	1911	1931
Etats-Unis . . .	125.000	127.000	Brésil	14.000	14.000
Argentine . . .	100.000	80.000	Uruguay	9.500	8.000
Canada	25.000	21.000	Australie	3.000	2.000

Ainsi, contrairement à ce qu'on a pu écrire jusqu'à présent, le courant d'émigration bretonne vers les Etats-Unis est plus important que celui qui a débuté vers l'Argentine en 1888 et que celui qui se dirige vers le Canada et qui a repris de l'importance ces dernières années. Emigration beaucoup plus importante que celle des 12.000 Bretons du Sud-Ouest.

Mécanisme de l'émigration aux Etats-Unis.

L'émigration aux E.-U. n'est pas libre, comme au Canada par exemple. Le nombre d'émigrants admis annuellement aux E.-U. est régi par la « loi des quotas », proportionnellement au nombre de ressortissants déjà installés. Ces

« quotas » varient avec les besoins du marché du travail qui sont fonction de la situation économique et politique.

C'est ainsi qu'après la crise mondiale qui aboutit au « krach » de Wall Street, en 1929, la porte des Etats-Unis se trouva pratiquement fermée aux Européens. De 5.000, le contingent annuel des Français était tombé à 464 en 1936 et 817 en 1939.

Quotas de 1952

Pays	Quotas	Pays	Quotas
Grande-Bretagne		Pologne	6.488
et Irlande du Nord.....	65.361	Italie	5.645
Allemagne	25.814	France	3.069
Irlande (Eire)	17.756	Pays-Bas	3.136

Sur les 3.069 Français de 1952, on compte environ 1/12^e de Bretons : 100 dans le Morbihan, 60 dans le Finistère (32 pour l'arrondissement de Châteaulin), 25 dans les Côtes-du-Nord, etc..., ce qui confirme les chiffres avancés plus haut.

L'émigration aux E.-U. est essentiellement familiale et constitue en quelque sorte un privilège pour les cantons d'ancienne émigration.

Le problème de l'adaptation.

Lorsque le jeune émigré a trouvé un emploi, son principal souci est de se familiariser au plus vite avec la langue anglaise. Grâce aux cours du soir organisés par le gouvernement américain, on y arrive après un ou deux ans d'un travail assidu. Il est à remarquer que ce sont les jeunes qui s'adaptent le plus facilement à cette vie nouvelle.

Cependant, s'ils deviennent Américains par la langue et la manière de vivre, beaucoup des Bretons de notre génération demeurent attachés à leur petite patrie.

Cette fidélité au pays natal devient une nécessité pour nos émigrés qui, à moins de se faire naturaliser, ne participent pas à la vie politique et se sentent plus ou moins des déracinés.

Aussi viennent-ils avec plaisir à leur association « La Bretagne Idéale », fondée en 1948 par un noyau d'émigrés de Coray, Leuhan, Gouézec, Pleyben, Roudouallec et Gourin.

A Lodi et Paterson (capitales de la soie), il existe aussi des associations bretonnes qui groupent de 200 à 300 membres.

Combien des 25.000 Bretons des Etats-Unis reviendront au vieux pays ? Un très petit nombre certainement. Temporaire il y a 30 ans, l'émigration tend à devenir définitive. Après un séjour de 10, 20 ou 30 ans, on finit par perdre le contact avec le terroir d'origine et l'on se réadapte difficilement. Beaucoup d'émigrés, habitués à un logement confortable et à la vie trépidante de la grande ville, ne peuvent plus se faire au silence et à l'isolement de nos vieux bourgs.

Ceux-là feront souche aux Etats-Unis et viendront grossir les rangs des 4 millions de Français de la Nouvelle Angleterre, de la Louisiane, de la Californie et des cités industrielles de l'Est.

Grégoire LE CLECH.



Implantation des Bretons de New-York